



## **USINE DE SOTTEVILLE**

# **Atteinte au droit de grève**

Depuis la fin du conflit concernant les Négociations Annuelles Obligatoires, messieurs MODARD et CABOT passent dans les équipes pour questionner les salariés grévistes et parfois tenir des propos calomnieux.

Ces comportements sont inacceptables et totalement interdits.

***(Le droit de grève en France est un droit à valeur constitutionnelle, alinéa 7 du Préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République)***

Nous sommes allés voir le directeur, lui exprimant le mécontentement des salariés en lui expliquant qu'il devrait éviter d'aller à la provocation en envoyant ses cadres pour faire pression sur les salariés concernant leurs avenir et celle de l'entreprise...

Nous l'avons également informé que l'avocat avait été mis au courant ainsi que **LA CGT FILPAC**. Effectivement, il serait regrettable que nous soyons obligés d'aller à nouveau en justice, nous le ferons sans hésitation la prochaine fois.

Le directeur nous informe que parfois les paroles peuvent dépasser les pensées. Néanmoins, il passera dans les équipes pour discuter et comprendre.

Nous serons donc attentifs aux propos et aux questions de la direction.